

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2026.09.15 - 07
Objet : VENTE DE MOBILIER DE CUISINE – ANNÉE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 20 heures et 00 minute, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 10 septembre 2026 qui leur a été adressée le 11 septembre 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 10 septembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr BIGORGNE Cédric, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir : Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents : Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie et Mme QUESTROY Nathalie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	2	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric.

DELIBERATION DCM2026.09.15 - 07 – VENTE DE MOBILIER DE CUISINE – ANNÉE 2026

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame Denis Josiane, Maire

Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, la commune dispose de différents mobiliers et équipements de cuisine qui ne correspondent plus aux besoins actuels des services de la collectivité.

Ce matériel, bien que réformé par la commune, conserve une valeur d'usage et peut être vendu à un particulier, comme c'est le cas ici.

L'inventaire du mobilier concerné libellé (SAUTEUSE) – Description (MAT58) s'établit comme suit :

IMPUTATION	TIERS	MONTANT HT	MONTANT TTC
D I 040 192 OPFI	715 – COMMUNE DE MOHON	3 309.45	3 309.45
D F 042 6751	715 – COMMUNE DE MOHON	4 909.45	4 909.45
R F 042 7761	715 – COMMUNE DE MOHON	3 309.45	3 309.45
R F 77 7751	1741 - CAREME	1 600	1 600
R I 040 2184 OPFI	715 – COMMUNE DE MOHON	4 909.45	4 909.45

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats

suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **AUTORISE** la vente de ce mobilier de cuisine, selon les modalités présentées, pour un montant TTC de 1 600 euros ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr BIGORGNE Cédric

Mme DENIS Josiane

